

Rejoignez la team SOA !

**On recrute**



La direction des Ressources Humaines pour la direction de l'Urbanisme recrute :

## UN INSTRUCTEUR ET CONTROLEUR DES ADS (h/f)

Catégorie B (filière administrative ou technique)

### COMPÉTENCES

- Formation en droit de l'urbanisme ;
- Permis B ;
- Maîtrise des outils numériques et connaissance des logiciels métiers OXALIS, Outil SIG, VisDGFIP serait un plus ;
- Connaissance du vocabulaire architectural de base ;
- Assermentation code urbanisme ;
- Savoir lire, analyser des plans et appréhender un projet dans son environnement ;
- Qualités pédagogiques et rédactionnelles ;
- Dynamique, rigoureux et qualités organisationnelles avérées ;
- Capacité à travailler en transversalité et goût affirmé pour le travail d'équipe ;
- Être force de proposition.

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

- Rémunération statutaire
- Régime indemnitaire
- Prime annuelle de 13ème mois et CIA
- 25 jours de congés et 8 RTT
- Avantages sociaux (CNAS, participation de l'employeur aux mutuelles labellisées)
- Du lundi après-midi au vendredi soir (avec roulement le samedi)

### MISSIONS

Rattaché au Responsable du « Pôle Instruction », l'instructeur est chargé de l'instruction technique et administrative des autorisations d'urbanisme et des enseignes. Au contact de la population dans une logique de déploiement d'un urbanisme de proximité, il a pour mission d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives. Il participe également à la lutte contre les infractions à la législation en vérifiant et contrôlant la conformité des constructions et des aménagements réalisés avec les autorisations délivrées par la collectivité.

### ACTIVITÉS

Instruction des dossiers d'urbanisme :

- Apporter conseil et expertise auprès des porteurs de projets professionnels et des administrés (servitudes et règlements applicables, faisabilité des projet)
- Analyser les avant-projets, participer aux réunions de pré instruction et coordination ADS
- Vérifier la conformité du projet aux règles d'urbanisme d'une part pour les ADS, à la législation sur la publicité d'autre part pour ce qui concerne les enseignes ;
- Vérifier la recevabilité et examiner techniquement les dossiers au regard de la réglementation sur l'urbanisme et la publicité (ADS – Publicité) ;
- Rédiger les projets de décision, courriers, certificats ou des attestations afférents ;
- Transmettre les actes au contrôle de la légalité ;
- Mettre à jour les outils de suivi des recettes prévisionnelles issues de la fiscalité de l'urbanisme et des enseignes.

Contrôle des travaux :

- Procéder aux récolements de travaux et vérifier la conformité des aménagements et constructions avec les autorisations délivrées ;
- Relever les infractions (rédiger les mises en demeure, dresser les PV et AIT le cas échéant).

**Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser votre candidature avant le 5 juillet 2024 :**

[CLIQUEZ ICI](#)